



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel. Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Stéphanie Volle.

Excusées : Mesdames Frédérique Machurat, Monique Roy.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Gros.

Date de convocation : 10 octobre 2017.

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 4 septembre 2017.

Comptes rendus des commissions

. Commissions des travaux :

Travaux Place Saint-Cyr :

Le bureau d'études INFRATECH, en charge de la maîtrise d'œuvre, a rencontré le conseil départemental pour son avis sur le tracé proposé. Le tracé actuel sera conservé avec la possibilité de réduire la chaussée à 5m60, dans le secteur de l'entrée de l'EHPAD (sud), pour conserver le trottoir au maximum afin de réduire la longueur de la passerelle et par là son coût. Cette dernière fait l'objet d'une étude de résistance et de faisabilité par deux sociétés spécialisées.

L'estimation initiale sera revue à la baisse sur l'avis unanime des membres de la commission.

Une réunion publique d'information aura lieu après la présentation du projet au Conseil Municipal.

Mairie :

Pour des questions budgétaires, la commission souhaite limiter l'aménagement extérieur qui se cantonnera à la modification de l'entrée du parking et le traitement d'espaces verts ciblés. Des devis seront demandés en prévision du budget 2018.

Concernant le parking de la salle polyvalente afin de permettre un accès permanent à celui-ci, la commission propose de créer une zone accessible, sur environ un tiers de la superficie, non clôturée.

La commission demande, également, qu'un projet visant à traiter la pente donnant accès à la salle polyvalente côté « Est » soit présenté par l'architecte à l'origine de la réalisation de cette salle.

. Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

Arbre de Noël : La commission a procédé à une inscription sur des sites spécialisés afin de recevoir des propositions de spectacles. Elle se dirige vers une animation participative, d'une durée maximum d'une heure, suivie du goûter ludique et de la traditionnelle distribution des cadeaux aux 0-3 ans. La date initiale du samedi 16 décembre est discutée notamment par rapport au taux de participation mais aussi à la disponibilité de l'entreprise de spectacle envisagée. Le Conseil Municipal opte pour changer la date de cet événement au dimanche 17 décembre 2017, espérant ainsi que plus de familles pourront être présentes.

Site internet : Mise à jour en cours pour animer davantage et surtout informer la population tant sur les manifestations, que sur des renseignements pratiques. Etude pour la mise en ligne du formulaire et du règlement de la salle polyvalente. La rubrique était prévue, il faut voir avec Novagence pour l'activer.

Ecole : Les élus sont informés de soucis de comportement chez certains élèves, en concertation avec la directrice de l'école, les familles sont informées.

Rythmes scolaires : au second trimestre une réunion de concertation est à prévoir pour la rentrée de septembre 2018.

. Commission des Finances :

Situation de trésorerie : 234 113 € au 09 octobre 2017

Point factures : pas de remarques particulières.

Point budgété/réalisé :

- Fonctionnement : le compte entretien des bâtiments publics est en dépassement suite aux différents travaux réalisés en complément du chantier de la salle polyvalente (peinture façade au-dessus des garages, barillets ensemble des serrures, WC public parc, chaudière...)
- Investissement : chantier mairie le solde disponible de 36 600 € est insuffisant pour payer les honoraires et DGD, Il est prévu de prendre une décision modificative budgétaire lors de ce conseil.

Divers :

- Elaboration d'un règlement intérieur pour la salle des associations mise en place d'un planning, mise à disposition d'un ordinateur, d'un copieur scan...
- Programmation des visites annuelles pour mise à jour du document unique.

. Commission Environnement et Forêt :

Fleurissement Toussaint 2017 : Lieux habituels : Cimetière et Place de Groissiat ainsi que l'emplacement près du Bief d'Alex (fournisseur MJ HORTICULTURE). Plantes commandées : Chrysanthèmes, bruyères et nombreuses pensées. Lorsque les chrysanthèmes seront gelés, ils seront remplacés par des pensées. Les pensées rustiques refleuriront au printemps et sont d'un coût modeste. Livraison le vendredi 27 octobre dans la matinée.

Illuminations de la Mairie : Après de nombreuses réflexions et en tenant compte des problèmes techniques liés à l'installation, il a été décidé de décorer l'auvent de la façade avec une tresse lumineuse.

Vente de bois : Les 2 personnes intéressées se sont désistées, la vente se fera à des personnes extérieures à la commune.

Transformation de la Communauté de communes Haut-Bugey (CCHB) en Communauté d'Agglomération.

Lors de sa séance du 31 mai 2017, le conseil communautaire a délibéré favorablement à la prise des compétences requises pour le passage en Communauté d'agglomération. Les statuts ont en conséquence été modifiés dans ce sens, par arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2017.

A cet effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCHB remplit bien les conditions de transformation en communauté d'agglomération, tant du point de vue de la population, que du point de vue des compétences.

Aux termes de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce déjà, en lieu et place des communes qui le composent, les compétences fixées par le présent code pour une catégorie d'établissement publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, cet établissement peut se transformer, sous réserve qu'il remplisse les conditions de création, en établissement public de cette catégorie par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres... ».

Considérant les conditions réunies, en application de l'article L 5211-41 du CGCT précité, par délibération du 14 septembre 2017, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement afin de solliciter le changement de catégorie juridique de la Communauté de communes Haut-Bugey en Communauté d'agglomération et d'acter que la dénomination issue de cette transformation, pour des raisons pratiques, sera "Haut-Bugey Agglomération".

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la transformation proposée.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2017, et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le changement de catégorie juridique de la Communauté de communes Haut-Bugey en passant communauté d'agglomération et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **Approuve** la dénomination « Haut-Bugey Agglomération » issue de cette transformation.

- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Haut-Bugey.

Décision budgétaire modificative n°2 budget principal 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

61521	Entretien de terrains	+ 3 000.00 €
615221	Entretien de bâtiments publics	+ 16 000.00 €
615231	Entretien de voiries	- 15 000.00 €
61532	Entretien autres réseaux	+ 15 000.00 €
61551	Entretien matériel roulant	+ 2 000.00 €
6574	subventions	+ 950.00 €
739223	FPIC	+ 7 769.00 €
023	Virement à l'investissement	- 9 097.87 €
	Soit un total de	+ 20 621.13 €

Recettes de Fonctionnement

73223	FPIC	+ 7 769.00 €
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	+ 7 577.00 €
6419	Remboursement rémunération personnel	+ 5 275.13 €
	Soit un total de	+ 20 621.13 €

Dépenses d'Investissement

2313 - 77	Travaux mairie - salle polyvalente	+ 40 000.00 €
2315 - 14	Travaux divers	- 49 097.87 €
	Soit un total de	- 9 097.87 €

Recettes d'Investissement

021	Virement du fonctionnement	- 9 097.87 €
	Soit un total de	- 9 097.87 €

Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Communauté de communes Haut-Bugey (CCHB) en vue d'exploiter une carrière à MONTREAL-LA-CLUSE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Communauté de communes Haut-Bugey a déposé une demande d'autorisation visée par le Code de l'environnement – Livre V – Titre 1^{er}, en vue d'exploiter une carrière à Montréal-la-Cluse.

Une enquête publique a été ouverte, par arrêté préfectoral, entre le 18 septembre 2017 et le 19 octobre 2017 inclus.

A la demande de la Préfecture de l'Ain, conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet susvisé, par délibération prise au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, le 4 septembre 2017, il a invité l'ensemble des conseillers municipaux à prendre connaissance du dossier d'enquête.

L'ex SIVU DU LANGE et DE L'OIGNIN, aujourd'hui intégré dans la CCHB, souhaite la remise en activité des travaux d'extraction de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Sur Fuz » sur le territoire de la commune de Montréal-la-Cluse, et ce afin d'approvisionner l'ensemble de ses chantiers de restauration écologique de cours d'eau, dans le cadre du second contrat de rivière Lange-Oignin 2013-2018. Ce projet de reprise des travaux d'extraction se situe en rive droite du Lange, dans une zone semi-rurale à environ 1,5 km du bourg de Montréal-la-Cluse. Ce secteur a été retenu pour 5 raisons principales :

- La maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles ;
- La bonne qualité du gisement (épaisseur et caractéristiques intrinsèques des matériaux) au regard des besoins en matériaux de la CCHB (couche de forme, remblaiement) ;
- Les conditions favorables pour la valorisation des matériaux à proximité (restauration écologique des cours d'eau du bassin de Lange et l'Oignin) ;
- La finalisation de la remise en état du site : création d'un bassin écrêteur de crue et ainsi répondre aux arrêtés du 30 juin 2003 et 2 juin 2003 ;
- L'intégration du projet dans l'environnement.

La superficie totale des parcelles intéressées par la demande est de 4 ha 46 a 97 ca.

L'extraction sera réalisée à ciel ouvert, hors eau, et sera coordonnée à la remise en état. L'activité consistera à extraire des sables et graviers contenus dans le sous-sol sur 1 à 6 m de profondeur, de les stocker avant de les transporter vers les chantiers hydrauliques de la CCHB. Le volume de gisement disponible est de 53 230 m³, ce qui correspond à près de 100 000 tonnes de matériaux. La production maximale sera de 50 000 tonnes par an.

La demande porte sur 6 années, qui intègrent l'extraction et l'évacuation des matériaux sur les chantiers de la CCHB (5ans) et enfin une période visant à la finalisation du réaménagement du site (1 an).

Le réaménagement retenu pour le projet est le réaménagement du site en bassin de rétention naturel (pour le laminage des crues centennales du Lange) de 16 500 m³.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune observation.

Par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Communauté de communes Haut-Bugey en vue d'exploiter une carrière à Montréal-la-Cluse.

Repas des Aînés - année 2017 : modalités de participation et de prise en charge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un repas à l'attention des « aînés » de la Commune a été organisé en janvier 2016. La reconduction de cet événement pour l'année 2017 est programmée au 10 décembre à midi.

Le principe reste le même à savoir un repas des aînés habitant à Groissiat. L'âge minimum requis, pour être invité, est de 65 ans.

Les personnes de 75 ans et plus, dans l'impossibilité d'assister au repas, se verront remettre un « panier gourmand » par la commission d'action sociale.

Les conjoints âgés de moins de 65 ans auront la possibilité de s'inscrire à ce repas, en tant qu'accompagnant, sous réserve de s'acquitter d'une participation de trente-cinq euros (35 €). A cette fin, un titre de recettes sera établi par les services municipaux.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le principe de l'organisation, le dimanche 10 décembre 2017, d'un repas des aînés aux conditions indiquées ci-dessus.

Soutien à Florian SCHÄFER : Subvention au titre de sa participation au championnat du monde d'Aquathlon 2018

Monsieur le Maire rappelle que Florian SCHÄFER, habitant de Groissiat depuis plusieurs années, est un sportif émérite : champion du monde amateur de Triathlon demi IronMan en 2009, Quadruple champion du monde amateur d'Aquathlon en 2011 (Pékin, Chine), 2013 (Londres, Royaume-Unis), 2014 (Edmonton, Canada), 2015 (Chicago, USA), vice-champion du monde dans cette discipline à Auckland en 2012 et vice-champion d'Europe amateur de Triathlon distance Olympique en 2014 (Kitzbühel, Autriche). Il a également remporté de nombreux titres nationaux, régionaux ou départementaux.

Monsieur le Maire explique que Florian SCHÄFER sollicite un soutien financier pour l'aider à supporter l'ensemble des frais liés à sa saison de compétitions 2018, dont les objectifs majeurs sont les championnats du monde d'Aquathlon et les 26,5 km de la traversée à la nage reliant Rapperswil-Jona à Zürich.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- . d'accorder à Florian SCHÄFER une aide d'un montant de 250 €.
- . d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal sur le compte 6574.

Informations communales et communautaires

. Communales :

. La réunion publique « participation citoyenne » qui s'est déroulée le jeudi 12 octobre à 20h a été un succès. Vingt-cinq personnes sont intéressées pour s'inscrire en tant que référents. Une prochaine réunion est programmée le 24 octobre 2017 à 18h30 avec ces dernières, salle du Conseil en mairie. Une convention sera passée avec la préfecture et des panneaux seront mis en place aux entrées de la commune.

. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le référent de la Gendarmerie sur la question de la vidéosurveillance. La possibilité d'équiper la commune de Groissiat existe, mais elle serait très onéreuse. Pour avoir un dispositif efficace, il faudrait compter en moyenne une quinzaine de caméras pour un coût unitaire de 10 000 à 12 000 €. A ce coût d'achat, il faut rajouter un coût de maintenance annuelle. De plus, il ne s'agirait que de caméras d'enregistrement et non pas d'une surveillance directe. La question se pose de la pertinence d'un tel dispositif pour la commune à l'heure actuelle. Avec la « participation citoyenne », un dispositif est en train de se mettre en place. Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'observer les résultats du programme participation citoyenne.

. Prêt du matériel, tables et bancs, modalités : le Bureau a convenu que désormais le prêt de matériel à la population de Groissiat sera gratuit. A noter, qu'il n'y aura pas de livraison de ce dernier hormis pour les associations et les fêtes de quartiers.

. Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur le Sous-Préfet : Monsieur HUBER se rendra à Groissiat le mercredi 18 octobre.

. Commémoration du 11 novembre : elle aura lieu à Martignat comme prévu. Monsieur le Maire compte sur la participation de tous.

. Baby gym : les cours reprennent, mais ils ont été délocalisés à Oyonnax car il n'y a que 5 enfants de la commune inscrits. La commune participera au coût de la licence.

. Communautaires :

. Présentation par Monsieur le Maire du projet de « La cité de la Plastronique ». Celui-ci a pour but d'accompagner une grande mutation technologique. Ce projet est porté par le Conseil communautaire. Une étude de faisabilité a été effectuée. Ses conclusions ont été présentées au Conseil communautaire et validées par celui-ci. La cité de la Plastronique devrait être inaugurée fin 2020.

Questions diverses

. Prochaines commissions :

- Travaux : mercredi 15 novembre à 18h30.
- ASAC : mardi 14 novembre à 18h30.
- Finances : lundi 13 novembre à 18h30
- Environnement forêt : à définir.

. Prochain conseil municipal : lundi 20 novembre 2017 à 18h30.

. La réunion de conseil municipal, initialement prévue le lundi 18 décembre 2017, aura lieu le mercredi 20 décembre 2017 à 18h30

Le secrétaire de séance

Christian GROS

